

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 mars 2024
Date d'affichage 28 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20240411-CM2404-DEL4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 11/04/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX AVRIL à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL,	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
Mme Sylvie SEQUEIRA,	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI)
Mme Bénédicte MARCHAIS,	(Pouvoir donné à M Gérard GUESNE)
M. Nicolas CHABLE,	(Pouvoir donné à M. Carl GUILLEMIN)
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Audrey MAMONTEIL)
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Delphine LETESSIER)
M. Emmanuel VIGNERON,	(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)
M. Lionel COUTEMANCHE,	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**INFORMATION SUR LA LOI DU 27.12.2019 RELATIVE A L'ENGAGEMENT
DANS LA VIE LOCALE ET A LA PROXIMITE DE L'ACTION PUBLIQUE**

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le rapport du Maire,

Suite à la publication de la Loi du 27 décembre 2019 dite « Loi engagement et proximité », et plus précisément son article 93, repris dans le CGCT Art L2123-24-1-1, il convient chaque année de communiquer au Conseil municipal, avant le vote du budget primitif, « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout mandat et de tout syndicat au sens des livres VI et VII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés ».

Noms	Fonctions	Indemnités brutes versées au titre de l'année 2023
M. Didier REVEAU	Maire Ville de La Ferté-Bernard	19 588,92 €
Mme Cécile KNITTEL	Adjointe au Maire	7 443,72 €
	Vice-Présidente du SIVU Eau	3 181,44 €
	<i>Cumul</i>	10 625,16 €
M. Eric PAPILLON	Adjoint au Maire	7 443,72 €
Mme Sylvie SEQUEIRA	Adjointe au Maire	7 443,72 €
M. Laurent PHILIBERT	Adjoint au Maire	7 443,72 €
Mme Christiane VAN RYSSEL	Adjointe au Maire	7 443,72 €
M. Gérard GUESNE	Conseiller délégué	3 721,80 €
M. Gaëtan THOMAS	Conseiller délégué	3 721,80 €
Mme Bénédicte MARCHAIS	Vice-Présidente SIVU Santé	3 139,08 €

Le montant global des indemnités brutes versées au titre de l'année 2023 s'élevant à 70 571.64 €.

Le Conseil municipal prend acte de cet état récapitulatif.

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU